La Lettre des Elu.e.s départementaux.ales

Groupe des élu.e.s Socialistes, Ecologistes et Républicains du Conseil Départemental du Loiret

N°7 — Janvier 2018

SESSION DE DECEMBRE 2017

La dernière session de l'année 2017 s'est tenue les 7 et 8 décembre.

Le temps fort a été la présentation par M. le Préfet, M. Jean-Marc Falcone, du rapport d'activités des services de l'Etat pour l'année 2016.

En introduction de la session, plusieurs élu.e.s de notre groupe sont intervenus suite au discours du nouveau Président Marc Gaudet, pour évoquer notamment la situation financière du département et son action menée en direction des MNA, les Mineurs Non-Accompagnés.

Parmi les autres rapports à l'ordre du jour, des points d'étape ont été réalisés sur les plans départementaux relatifs à la politique insertion et sur le Programme Régional de Santé actuellement en discussion avec l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Notez que la discussion sur les orientations budgétaires de l'année 2018 aura lieu en février. Le Budget Primitif sera voté en mars.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année 2018 !

Vanessa Baudat-Slimani, Michel Breffy, Christophe Chaillou, Marie-Agnès Courroy, Hélène Lorme, Thierry Soler, conseiller.ère.s départementaux.ales

Sommaire

P.2 : Mineurs Non-Accompagnés

P.3 : Santé financière du Département

P.4 : Rapport d'activités des services de l'Etat

P.5 : Décision Modificative en faveur des Routes

P.6 : Programme Régional de Santé

P.7 : Politique insertion

45 www.ser45.fr www.twitter.fr/groupeser45 www.facebook.com/groupeser45

Collaborateur du groupe des élu.e.s : Steve Renard. Mail : groupe@ser45.fr. Tél. : 02.38.77.96.30

Bureau des conseillers départementaux, 48 boulevard Alexandre Martin 45000 Orléans

Mineurs Non-Accompagnés (MNA)

En ouverture de session, Marie-Agnès Courroy est revenue sur la gestion par le Département des MNA (autrefois appelés Mineurs Isolés Etrangers).

Marie-Agnès COURROY

« Notre département accueille un nombre toujours croissant de Mineurs Non-Accompagnés : 143 jeunes en octobre 2016 et bien plus du double en octobre 2017. C'est un flux énorme. Une lourde responsabilité et une lourde tâche pour Alexandrine Leclerc, pour l'ensemble des élus et pour les services du département.

Ces jeunes sont mis à l'abri et évalués sous cinq jours (enfin théoriquement). Leur minorité reconnue, ces enfants isolés sont alors sous la responsabilité du département et leur avenir s'ancre sur notre territoire. Je sais que le Département doit faire face dans l'urgence. **Mais pour ces enfants, comme pour tout autre enfant, on se doit de se mobiliser pour favoriser leur développement affectif, intellectuel et social, simplement parce que ce sont les droits de l'enfant.**

Ces enfants-là ont une formidable énergie qui leur a permis de fuir la guerre, la faim, et de sauver leur vie. Une formidable énergie qui va leur permettre d'apprendre et de devenir des citoyens de notre pays. Il faut qu'ils deviennent ces citoyens-là. C'est vraiment à leur arrivée, dans ces premiers mois, que tout se joue.

J'étais très réticente devant la mise en place des bourses au mérite. Et pourtant, ce dispositif nous permet de voir une personne bien identifiée derrière le terme froid de « MNA ». J'ai apprécié le travail des commissions. Accompagner l'attribution de cette bourse, parrainer un jeune, c'est s'approprier et agir sur les drames qui se jouent dans notre département. C'est peut-être une goutte d'eau mais elle est essentielle.

Quelques questions. Après les assises qui ont été mises en place, **comment allons-nous avancer pour accompagner ces jeunes vers l'autonomie et la citoyenneté ? Comment soutenir les associations engagées auprès d'eux ? Comment coordonner les différentes instances ? Comment les héberger en assurant un suivi éducatif ?** Les moins de 18 ans peuvent prétendre à un contrat d'apprentissage ; mais comment assurer ce parcours à 18 ans ? Il y a peut-être des contrats provisoires, c'est je pense l'affaire de l'Etat. Comment assurer la continuité et la cohérence de ce parcours quand ce jeune va dépendre de l'Etat ? Comment, nous, pouvons-nous rester présents pour assurer ce passage-là ?»

Alexandrine Leclerc, vice-présidente en charge de l'enfance, est revenue sur l'organisation de la journée de novembre consacrée aux MNA : « *suite à la journée de politique publique organisée il y a quelques semaines, on a recueilli, on s'est concerté, on a beaucoup échangé. (…) Les échanges ont donné lieu à des propositions qui sont en cours d'études en termes de faisabilité.* » Elle est aussi revenue sur l'évaluation de la minorité de ces jeunes : « *Etant donné les arrivées massives que nous connaissons depuis quelques mois, nous avons pris du retard dans ces évaluations, ce qui met à mal et le service d'Aide Sociale à l'Enfance et ces jeunes. Le premier enjeu est de pouvoir réaliser les évaluations dans les temps donnés. A ce titre-là, (...) nous avons décidé de mettre des moyens humains supplémentaires pour pouvoir rattraper ce retard d'évaluation pour que les jeunes sachent dans les cinq jours ce qu'il en est de leur avenir.* »

Situation des MNA : la réponse du Préfet

Lors de cette même session, M. le Préfet est venu présenter le rapport d'activités des services de l'Etat 2016. Alexandrine Leclerc l'a interpellé sur la situation des MNA : « (…) *Depuis ce 1e janvier 2017, le Loiret a enregistré 822 arrivées de jeunes étrangers non accompagnés. Dans ce cadre, le Département a du procéder à l'évaluation de ces jeunes quant à leur minorité, qui se trouve confirmée dans à peu près 37% des cas. (…) La collectivité, de fait, voit ses moyens nécessaires à cet accueil augmenter, sachant qu'on atteint aujourd'hui 5,5 millions d'euros au budget départemental, ce qui représente une augmentation de 90% entre 2016 et 2017. (…) L'ADF (Assemblée des Départements de France) a souhaité alerter le Président et le Premier Ministre sur la nécessité de repenser l'actuel dispositif d'accueil des MNA. Le Président a évoqué une prise en charge par l'Etat de la mise à l'abri et de l'évaluation de ces MNA. Pourriez-vous, M. le Préfet, nous préciser les modalités de mise en œuvre telles qu'annoncées au Président de l'ADF par Mme la Ministre des Solidarités et de la Santé dans son courrier du 17 novembre ?* »

M. le Préfet a rappelé les annonces du Premier Ministre lors du Congrès de l'ADF : l'abondement de 6,5 millions d'euros en 2017 du Fonds National de Financement de la Protection de l'Enfance (FNFPE) pour le remboursement des évaluations de 2017, l'inscription dans le PLF 2018 du remboursement des départements à hauteur de 30 % du coût de la prise en charge par l'ASE des MNA supplémentaires au 31/12/2017 par rapport au 31/12/2016, l'ouverture d'une consultation avec les départements pour remettre à plat le dispositif, des expérimentations en 2018 par l'Etat et les départements sur la base de mise à l'abri et d'évaluation pour améliorer la prise en charge et les procédures d'évaluations.

Santé financière du département

Après le discours introductif du Président Marc Gaudet, rappelant qu'une 2e décision budgétaire modificative était à l'ordre du jour, Hélène Lorme a rappelé la bonne santé financière du département, allant à l'encontre de certains discours alarmistes justifiant une hausse de l'imposition en 2016.

Hélène LORME

« Une petite remarque d'ordre général sur la santé financière du département. En mars 2016, il avait été mentionné que « sur la base de la prospective financière 2016/2021, une évolution du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 1,5 point serait nécessaire pour assurer les équilibres budgétaires sur la période de la mandature et respecter les ratios financiers cibles. Le taux voté en 2015 de 17,06 % serait alors porté à 18,56 % générant ainsi 12,1 M€ de produit supplémentaire. ».

Suite aux différentes modifications budgétaires, on voit que le taux d'épargne brute augmente et atteint 12,05% ; la capacité de désendettement passe à 5,6 ans. Nous pouvons nous réjouir pour les Loirétains de la bonne situation financière du Département.

Par contre, on voit que les recettes de fonctionnement de cet impôt génèrent cette année 171 117 euros. **Vous avez parlé dans votre discours introductif de l'égalité devant l'impôt et je m'interroge donc sur le taux de la taxe foncière. En 2016, la prospective était-elle si juste ?** »

Rapport d'activités des services de l'Etat 2016

Suite à l'intervention du Préfet, Thierry Soler l'a interrogé sur l'hébergement d'urgence et sur la régularisation des jeunes majeurs. Après un échange sur la cession du Canal d'Orléans, Michel Breffy est revenu sur l'aménagement d'une voie verte sur ses berges.

Michel BREFFY

Suite à l'intervention de M. le Préfet, plusieurs élus ont pris part à un échange sur la cession du Canal d'Orléans :

« Je vais rebondir sur la question de la cession du canal d'Orléans. J'aimerais attirer votre attention sur un beau projet que le Département souhaite réaliser dans ce mandat, qui est l'aménagement sur les berges d'une voie verte afin de développer la pratique du vélo et des déplacements doux. **Vous n'ignorez pas les bienfaits que peuvent apporter le développement de ces pratiques sur la santé de nos concitoyens et l'effet bénéfique sur notre couche d'ozone, sans oublier l'aspect économique avec le développement touristique**. Il serait intéressant d'intégrer ce projet dans le prix de cession du canal. »

Thierry SOLER

« Je vous remercie de nous avoir présenté ce rapport d'activités pour une période que vous n'avez pas connue. Vous l'avez souligné, en matière de logement et d'hébergement d'urgence, les places disponibles ont été totalement occupées. Cela n'a pas cessé cette année et cela signifie que d'autres personnes dorment dehors ou chez des citoyens assumant généreusement leur hébergement. Pour avoir côtoyé très récemment encore des Loirétaines et des Loirétains mal-logés ou contraint de recourir au 115, je peux témoigner de longues attentes sans solution digne d'un État comme le nôtre. Ma première question est donc la suivante : **pensez-vous pouvoir arriver à ce que personne ne soit plus ni à la rue ni dans un logement indécent, dans notre département, dans un futur proche ?**

Par ailleurs, je voudrais profiter de cette occasion pour vous résumer le courrier que je vous ai adressé il y a 3 mois concernant les propositions que le collectif COJIE a pu vous faire pour l'amélioration de la situation des jeunes isolés étrangers. **Notre assemblée est particulièrement attentive à cette question parce que la plupart de ces jeunes ont été à un moment donné des mineurs non accompagnés que le Département a eu à protéger. Leur avenir une fois majeurs ne nous laisse pas indifférent non plus.** Ainsi, en avril 2014, dans un vœu adopté à l'unanimité, nous demandions notamment que l'Etat accorde aux jeunes de l'ASE leur titre de séjour dès leur majorité afin qu'ils puissent bénéficier de l'ensemble des aides et dispositifs de droit commun et accéder à l'emploi. En juin dernier, à nouveau, une délibération approuvée largement ici-même soulignait notamment que les mineurs non accompagnés sous la responsabilité du Département « ont connu un début d'adolescence souvent traumatique », que « pour autant, ils font montre d'une résilience symptomatique, traduisant une volonté d'intégration passant par la réussite scolaire et/ou professionnelle » et enfin qu'ils « démontrent leur sens de l'effort et de la réussite.

>>>

Je suis convaincu que la façon dont nous accueillons ces jeunes migrants n'a aucun impact sur un hypothétique « appel d'air ». En revanche, la bienveillance dont la France peut faire preuve envers eux est un révélateur de la bienveillance que l'État se doit de montrer envers chacun de ses citoyens. **Une République qui ignorerait la détresse des jeunes étrangers isolés, c'est une République qui bientôt se montrerait sourde à la détresse de toutes les personnes en difficulté. Je termine donc par ma seconde question : pensez-vous pouvoir répondre favorablement à la revendication de régularisation de ces jeunes émise par le COJIE ou aux propositions sur ce sujet émanant de notre assemblée et que je viens de citer.** »

Sur la 1e question, M. le Préfet a précisé que le nombre de places d'hébergement d'urgence a doublé entre 2016 et 2017 mais n'a pas garanti que plus personne ne dormira dans la rue. Concernant la régularisation des jeunes majeurs, M. le Préfet a confirmé la position de ses prédécesseurs : les dossiers sont étudiés au cas par cas, et donc pas de régularisation globale.

Décision Budgétaire Modificative en faveur des Routes

A l'occasion de la décision budgétaire modificative en faveur des routes, Thierry Soler est revenu tout en ironie sur l'action du Département dans le cadre de la déviation de la RD921 à Saint-Denis-de-l'Hôtel.

Thierry SOLER

[*NB : le Département a fait abattre 10 hectares de forêts sur le tracé du projet de route et posé des panneaux présentant cela comme un atout pour le "bilan carbone" ; par ailleurs, une autre déviation qui ne figure pas dans le projet de mandat a été relancée par la seule volonté du Président Gaudet*]

« *(…)* J'ai constaté ces derniers jours qu'une grande opération de lutte contre le changement climatique a été entreprise par notre collectivité. Il s'agit de développer résolument le recours à la ressource bois pour les besoins énergétiques. Je l'ai lu sur nos panneaux de communication, le bois énergie c'est bon pour le bilan carbone. Notre action est de grande ampleur. Il y a déjà une bonne dizaine d'hectares de forêt qui ont été transformés en combustible. Je ne doute pas que si nous poursuivons à ce rythme, avec les ressources de la Sologne et de la forêt d'Orléans, nous pourrions facilement aboutir à la fermeture de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly. Nous sommes en route vers un département zéro émission. Par ailleurs, notre dynamisme ne s'arrête pas là. J'ai cru comprendre que certains d'entre nous ont remis en route des investissements qui avait été injustement oubliés dans notre plan pluriannuel. Ainsi, pour allumer les chaudières au bois qui vont se multiplier dans le Loiret, nous disposerons d'un excellent moyen, il suffira de mettre au feu les nombreux exemplaires périmés de notre projet de mandat. »

Programme Régional de Santé (PRS)

Un Programme Régional de Santé (2018—2028) est en cours d'élaboration par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il vise à rendre notre système de santé plus juste et plus efficace. Un débat s'est ouvert sur un pré-projet afin de recueillir l'avis des élu.e.s du Département

Vanessa BAUDAT-SLIMANI

« **En lisant le pré-projet de PRS, nous pouvons voir que nous sommes dans de grandes orientations et nous ne pouvons qu'être d'accord avec elles.**

Les points soulevés par le département semblent importants. Ce qu'il manque dans le PRS, c'est tout ce qui concerne le développement des soins ambulatoires, qu'il s'agisse des places supplémentaires demandées ou encore des soins à domicile. Au niveau national, il est effectivement prévu une augmentation de cette part de soins ambulatoires ; et cela implique nécessairement par la suite des soins à domicile, qu'ils soient infirmiers, de kinésithérapie, etc. Il y a donc une avancée à deux vitesses avec une volonté d'aller plus vite sur les soins ambulatoires mais avec parallèlement une offre proposée pour pouvoir prendre à charge correctement les patients à domicile dans la suite de leur traitement qui reste insuffisante. J'aurais aimé retrouver cela dans le PRS. **Pour tout un chacun, il semble nécessaire que l'offre de soin à domicile et le nombre de soignants soient plus importants. Sinon nous risquons de nous retrouver avec la difficulté de ne pas pouvoir prendre en charge correctement la suite des soins ambulatoires.**

Concernant la désertification médicale il y a certes des secteurs plus tendus que d'autres. Mais de façon générale, nous nous retrouvons aussi sur la Métropole avec des difficultés, et notamment des médecins nouvellement arrivés qui partent déjà. C'est donc fluctuant même sur des secteurs dits favorisés.

Je crois aussi important d'appuyer les places nécessaires concernant les CAMSP (Centres d'Action Médico-Social Précoce). L'argument de l'ARS (*estimant que l'objectif de 50 places supplémentaires est prématuré compte tenu de la situation des autres départements de la région*) me parait un peu léger. Si on ne s'en tient qu'à un seul argument de comparaison, on pourra toujours trouver des départements moins dotés que le nôtre et du coup ne rien faire. Il faut un regard bien plus précis sur la situation du Loiret pour permettre l'augmentation nécessaire de ces places. Sur notre territoire, nous rencontrons régulièrement des familles en difficulté par rapport à la prise en charge faute de places. »

Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire

Aide ménagère pour les personnes handicapées

Le pré-projet de l'ARS évoque la question des personnes handicapées. Marie-Agnès Courroy en a profité pour revenir sur la suppression de la prise en charge d'un forfait d'heures de services à domicile pour les personnes âgées handicapées : « *j'aimerais savoir s'il est possible d'avoir des précisions sur les aides ménagères aux personnes handicapés et ce qui est supprimé. En effet, à l'Allocation Adulte Handicapé de 810€89 se rajoutait des heures ménagères remboursées en grande partie par le Département. Cette aide a été supprimée avec l'alignement de l'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées) qui est de 803€20. Pour cet écart de 7 euros, les personnes handicapées ne peuvent plus bénéficier d'une aide ménagère et perdent donc près de 400 euros. Nous le regrettons mais c'est un fait. Pouvez-vous nous préciser le nombre de personnes concernées par cette perte et comment vous allez pouvoir les accompagner de façon individualisée* ? »

Alexandrine Leclerc a précisé que cela concernait une vingtaine de personnes dans notre département et qu'il ne s'agissait pas d'une décision budgétaire. Elle a rappelé l'inadéquation entre les deux plafonds (l'Allocation Adulte Handicapé et l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées). Sa volonté est d'alerter les parlementaires pour que cette question se règle au niveau national. Un accompagnement individuel de la vingtaine de personnes concernées (sans que des précisions n'aient été apportées sur la nature de cet accompagnement) est réalisé.

Lire l'article de La République du Centre : www.larep.fr/orleans/social/2017/11/06/un-plafond-un-peu-trop-bas-fait-perdre-des-centaines-deuros-a-des-personnes-handicapees_12617591.html

Point d'étape relatif à la politique insertion

Un premier bilan des différents plans départementaux relatifs à la politique insertion a été présenté par Viviane Jehannet, vice-présidence en charge de l'insertion et du logement.

Vanessa BAUDAT-SLIMANI

« **Même si l'an dernier je souhaitais un plan portant sur le non-recours aux ayant-droits, une priorité à mon sens, plutôt qu'un plan concernant la lutte contre la fraude au RSA, je reconnais qu'avec le plan pour l'emploi qui a été voté lors de la dernière session, il y a déjà des avancées et je m'en satisfais**. C'est une bonne chose que de travailler, en parallèle de la fraude au RSA, sur le retour à l'emploi. Je suis satisfaite que ces actions démarrent très rapidement.

Concernant l'action qui a débuté sur les quatre bassins du Loiret (*un marché a été lancé pour la réalisation d'un diagnostic approfondi des bénéficiaires du RSA et pour déterminer les étapes de leur parcours puis pour les suivre dans l'emploi*), j'espère effectivement que les objectifs d'accompagnement de 600 bénéficiaires du RSA seront atteints au regard de l'investissement financier important sur cette action. Je l'avais déjà dit lors de la dernière session, l'une des priorités concerne le transport et les déplacements des personnes. Je suis donc plutôt satisfaite que des actions aient démarré rapidement en faveur de la réinsertion des bénéficiaires du RSA, mais resterai vigilante au déploiement des actions. »